

XVIII^e siècle : chirurgiens, médecins du roi et sœurs hospitalières dans l'éphémère colonie française de la Louisiane

Première Partie : du Fort Maurepas à la création de la Nouvelle-Orléans (1699-1723)

Joël Le Bras (Bx 58)

L'occupation de la Louisiane par les Français est le volet le plus tardif de la colonisation d'Ancien Régime. Elle ne sera réellement effective qu'un peu plus de soixante ans (1699-1762). Par la suite, et jusqu'à la cession définitive du territoire aux États-Unis (1803), la Louisiane est réduite à la seule ville de la Nouvelle-Orléans et à ses environs immédiats, en co-administration officielle avec l'Espagne.

C'est en 1697 que l'officier de Marine Lemoine d'Iberville dont la fratrie est restée célèbre dans l'Histoire sous le nom des « Macchabées du Canada », est choisi par le secrétaire d'État à la Marine, Louis de Pontchartrain, pour occuper les bouches du Mississippi, découvertes quinze ans plus tôt par Cavalier de la Salle, puis les rives du Mississippi, au moins jusqu'à son confluent avec la rivière Arkansas.

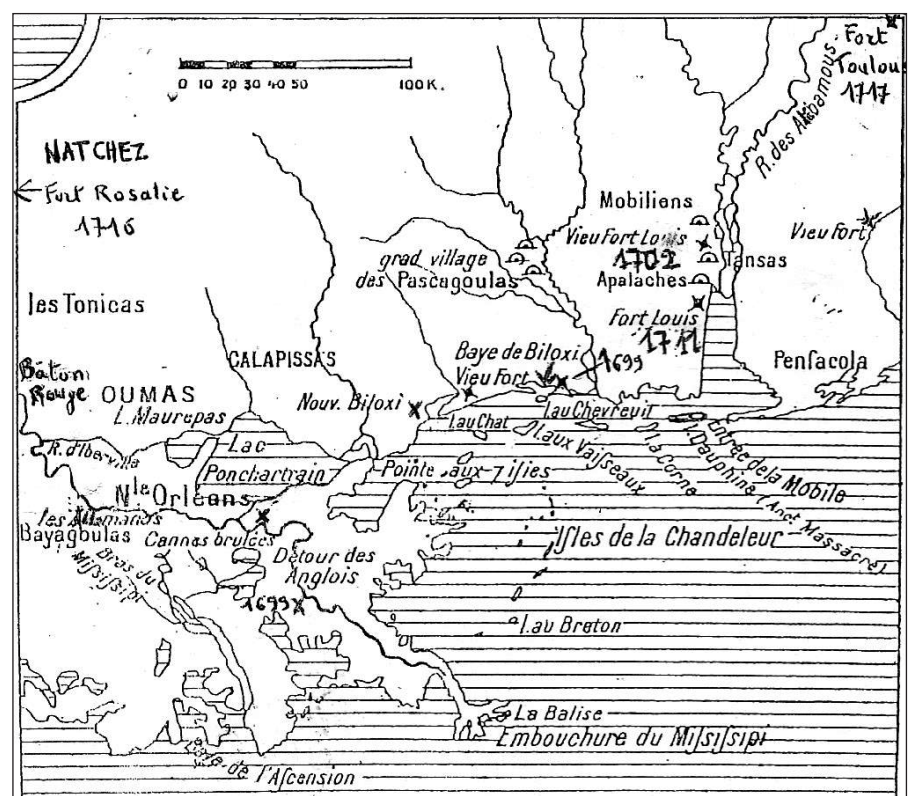
Ayant quitté la France le 24 octobre 1698 et fait une escale technique à Saint-Domingue le 4 décembre, d'Iberville reconnaît dans un premier temps la baie de la Mobile (du nom phonétique de la tribu locale qui peuple ses rives), tout comme l'île Massacre (ainsi dénommée du fait de la présence de squelettes humains constatée par d'Iberville lui-même), qui ferme la partie méridionale de la baie. Cette île prendra ultérieurement le nom plus engageant d'île Dauphine. Poursuivant l'exploration de la côte, d'Iberville atteint l'embouchure du Mississippi, au lieu baptisé plus tard La Balise. En remontant le fleuve, d'Iberville va commencer par ériger un fort sommaire dit fort du Mississippi (plus tard fort de la Boulaye), avant d'atteindre le site dénommé « Bâton Rouge », du nom du repère marquant la séparation des territoires de chasse des Indiens Oumas et Bayagoulas.

Le premier mai 1699, l'expédition, de retour à la côte, s'installe au nord-est de la petite baie de Biloxi où est bâti le fort Maurepas (actuellement *Ocean Springs*).

D'Iberville désigne de Sauvolle, l'un de ses officiers, commandant du fort, avec comme adjoint son propre frère de Bienville. Parmi les 60 hommes occupant le fort, le chirurgien Carré (le terme de barbier-chirurgien tombe alors de plus en plus en désuétude). Cette petite colonie embryonnaire recevra bientôt un renfort de poids en la personne de Henri de Tonti, ancien compagnon de Cavalier de la Salle et qui, après la mort de ce dernier, s'est installé au pays des Illinois autour du confluent du Mississippi et du Missouri, nouant des relations amicales avec les Indiens de la région et mettant les terres en culture.

En venant à la rencontre de d'Iberville, de Tonti espère faire entrer le pays des Illinois dans la nouvelle colonie de la Louisiane qui, d'évidence, s'ébauche.

Quoique gouverneur en titre, d'Iberville ne fera finalement que passer en Louisiane, se rendant en France à au moins trois reprises pour solliciter l'appui, surtout matériel, de la couronne « *Donnez-moi des laboureurs pour ne pas vous obliger à nous envoyer des vivres* » plaidera-t-il. Pour convaincre Louis XIV, d'Iberville ramène en France des cargaisons de fourrures achetées aux Indiens Pascagoulas. La mort de l'intérimaire de Sauvolle le 21 juillet



La vieille Louisiane.

1701, amène d'Iberville à le remplacer par son frère de Bienville. En France, d'Iberville entre aussi en contact avec les Sœurs grises de Rochefort, dites « Filles de la Charité de l'Hôpital des Orphelines » et même si ces dernières sont plutôt spécialisées dans l'assistance à apporter aux « pauvres femmes des soldats et matelots malades, dénuées de ce fait de secours », voire à leur « retirer leurs filles orphelines quand les pères mouraient en service ». Mais ces sœurs sont très peu nombreuses : elles promettent, sans plus, la venue de deux d'entre elles, en Louisiane.

Le site de la baie de la Mobile lui étant apparu finalement plus intéressant que celui de la baie de Biloxi, d'Iberville charge de Bienville d'y rechercher le site le plus favorable pour l'édification d'une « capitale ». Ce sont de Tonti et Levasseur, un ancien également de l'expédition de Cavalier, qui choisissent d'installer cette dernière sur le cours même de la rivière Mobile qui se jette dans la baie du même nom. Un fort est érigé, inauguré début 1702 ; il prend le nom de Fort Louis de la Mobile. Les deux hommes établissent un plan « très géométrique » de la future ville sur lequel figure en bonne place un hôpital.

À son dernier voyage en France, fin 1702, d'Iberville ramène, sur ordre du roi, un « intendant », désigné sous le nom de « commissaire-ordonnateur » responsable de la justice, de la police, et surtout des finances, dont les salaires et les soldes des militaires, le gouverneur ayant pour sa part en charge les relations avec la Couronne et les colonies étrangères voisines ainsi que le commandement des personnels et des troupes, ayant en sous-ordre des lieutenants du roi dans les régions et des majors, adjoints de ces derniers.

Le premier commissaire-ordonnateur est Nicolas de La Salle, sans lien de parenté avec Cavalier, même s'il fut, lui aussi, l'un de ses anciens compagnons. La Salle formera l'île Dauphine en avant-port de Fort Louis, estimant qu'il s'agit là d'un bon mouillage : il y fait bâtir un quai, des entrepôts et magasins, un fort. Le commandement y est assuré par un autre frère Lemoyne, Antoine de Châteaugay. Grâce aux Indiens, on découvre que sur l'île pousse « une espèce de poirier sauvage épineux dont le fruit guérit de la diarrhée et de la dysenterie ». L'effet ne semble que partiellement garanti.

Après 1702, d'Iberville ne reviendra plus en Louisiane, mais il s'arrangera pour y faire amener des engagés blancs ainsi que les premiers esclaves noirs. Rétabli après une longue maladie, il prendra la tête d'une escadre au cours de la guerre de Succession d'Espagne, s'emparera de l'île de Nevis au détriment des Anglais mais ira mourir de fièvre jaune à La Havane le 9 juillet 1706. Le chirurgien qui l'accompagne déplorera de n'avoir pas alors sous la main des « testicules de bouc » qui l'auraient probablement guéri « comme les Arabes le faisaient contre la peste »...

Du coup c'est de Bienville qui organise le nouveau chef-lieu, tout en pérégrinant dans les tribus voisines des « Mobiliens » et jusqu'à celle des Alibamous et des Chactas du centre des actuels États de l'Alabama et du Mississippi, flanqué de son fidèle chirurgien, le sieur Pierre Clavery. En 1704, une grave épidémie de fièvre jaune s'abat sur la colonie, apportée de Saint-Domingue par le navire *L'Épervier*. On compte plus de trente morts parmi les Colons dont Tonti et Levasseur. Oudard, historien de la Louisiane, ajoute : « et ce en dépit du dévouement qu'ont déployé les sœurs grises », ce qui est contestable car de source plus sûre (Charles Gayarré), ces dernières, au nombre de deux, ne sont arrivées qu'en 1705, sur un « navire commandé par de Coudray ». L'hôpital de Fort Louis n'existant toujours pas, ces deux sœurs se sont installées sur l'île Dauphine.

L'on doit considérer que ces sœurs, sûrement dévouées, mais non « hospitalières », ne joueront, le temps de leur présence durant deux décennies, qu'un rôle modeste dans le maintien de la santé des Colons et Indiens. Peu d'écrits font mention de leurs résultats et leurs noms ne sont même pas retrouvés dans les textes. Leur rôle est sûrement plutôt proche du soutien moral aux malades que d'une véritable forme de médecine, laquelle, quoiqu'embryonnaire, reste l'apanage des rares chirurgiens des forts. La Louisiane est pourtant accablée des maux les plus graves et les plus divers, bien souvent mortels du fait d'un climat particulièrement malsain et délétère. On y rencontre pêle-mêle le scorbut de « terre », la dysenterie « des marins » et Colons débarqués, trop longtemps soumis « aux nourritures salées du bord », les maladies vénériennes dites « d'escales », contractées dans les bouges des ports de France comme de Saint-Domingue, les fièvres paludéennes, le tétanos, la gangrène, la dénutrition liée aux famines chroniques, faute d'un ravitaillement régulier, et enfin les épidémies de variole et de fièvre jaune, venues, elles, des Antilles.

La situation est telle que, par exemple, le commissaire-ordonnateur en poste en 1709, implorera le roi en personne de faire envoyer « de toute nécessité, sur les lieux, au moins un médecin de premier mérite », les chirurgiens de la colonie n'étant même pas maîtres ne serait-ce que des fièvres. Quant aux Indiens, on observe, comme on l'avait fait précédemment au Canada qu'ils sont les premières victimes de masse des maladies importées. Déjà Sauvolle, premier gouverneur intérimaire, avait noté et écrit à propos des Indiens Biloxi et Tunica du fleuve Pascagoula : « *Nous pouvons voir la façon horrible avec laquelle l'homme blanc a dévasté avec ses maladies les tribus indiennes* ».

Plus tard, l'explorateur et naturaliste Le Page de Pratz estimera même qu'au milieu du XVIII^e siècle, quatre-vingt-dix pour cent des

Indiens ont disparu, notamment victimes de fièvres éruptives comme la variole et la rougeole, en plus de la fièvre jaune, toutes maladies inconnues d'eux jusque-là. L'essentiel de leur pathologie se résumait auparavant à des problèmes de malnutrition et de famines, en plus des accidents de chasse, des noyades ou des morsures de serpent. L'usage abusif d'alcool d'importation allait également exercer des ravages rapides dans les tribus indiennes, au plan individuel mais aussi collectif, y déclenchant de meurtrières guerres tribales.

En 1706, de Bienville entre en conflit ouvert avec Nicolas de La Salle, précisément à propos de la tolérance que montre le premier pour l'eau-de-vie à distribuer aux chefs indiens, « afin de s'attirer leurs bonnes grâces ». Pour faire bonne mesure, La Salle s'en prend également au chirurgien Barrot, installé à Fort Louis de la Mobile, qualifié par lui « d'ignorant et ivrogne qui va jusqu'à vendre à son profit les remèdes du roi ». On apprend à ce propos par Georges Oudard qu'en effet la colonie se dote de ces médicaments à partir de la « pension royale annuelle » qui lui est octroyée par Paris. Paris garde en fait la haute main sur la colonie et un autre exemple nous le fait mieux comprendre encore. C'est ainsi en effet que le commandant du fort Louis, le sieur de Boisbriant, lieutenant du roi et qui avait souhaité épouser Françoise de Boisrenard, une jeune fille arrivée de France par bateau, s'était vu refuser cette faveur par de Bienville, pourtant son cousin. Alors la mère supérieure des Sœurs grises en personne en avait référé à Paris, ajoutant que, décidément « de Bienville n'avait pas les qualités nécessaires pour former la colonie ». Ce dernier et La Salle avaient alors été relevés de leurs fonctions. Mais le nouveau gouverneur appelé à remplacer de Bienville était mort en mer. Seul le nouveau commissaire-ordonnateur avait pu rejoindre la Louisiane. Du coup de Bienville avait été maintenu dans ses fonctions. Ce qui avait incité La Salle à ne pas rentrer en France, l'amenant dès lors à cohabiter avec son propre remplaçant jusqu'en 1710, année de son décès.

En 1711, suite à des crues catastrophiques de la rivière Mobile, le chef-lieu est déplacé plus au sud, cette fois directement sur la baie. Un nouveau fort Louis est construit qui prendra plus tard le nom de fort Condé.

En 1712, un édit royal sépare officiellement Canada et Louisiane, mais sans statuer vraiment sur le cas litigieux de la terre des Illinois que le Canada voudrait conserver. Par contre, la Louisiane nouvelle est vendue à une compagnie commerciale dite aussi « de la Louisiane », au financier Antoine Crozat, déjà propriétaire de la compagnie de Saint-Domingue et de celle du Sénégal, dite alors de l'Asiento depuis que Crozat a obtenu l'autorisation espagnole de s'approvisionner de façon autonome en esclaves noirs sur les côtes d'Afrique.

Autant dire que les intentions de Crozat sont claires : la mise en valeur agricole et l'exploitation minière éventuelle de la Louisiane, par un apport massif d'esclaves, leur importation ayant été jusqu'alors anecdotique.

Cette fois, de Bienville est contraint d'abandonner son poste, pour devenir simple lieutenant du roi. Il est remplacé par le candidat désigné par Crozat, La Mothe-Cadillac, fondateur de la ville de Détroit en 1701. De surcroît, un « conseil souverain » de Colons est mis en place en vue d'assurer, comme d'ailleurs dans toutes les autres colonies, un véritable système judiciaire en matière civile et criminelle. Le nouveau commissaire-ordonnateur est Duclos, le directeur de la compagnie en Louisiane, Durigouin. Vingt-cinq Bretonnes accompagnent les nouveaux arrivants, « si laides que personne n'en voulut » (G. Oudard). C'est, selon ce dernier, la raison pour laquelle La Mothe-Cadillac, objet de la risée générale, se drapa dans les pans de son indignation pour refuser de s'installer à Fort Louis et pour faire de l'Île Dauphine sa capitale. Là, il fit du chirurgien-major qui l'accompagnait son conseiller technique personnel. Oudard ajoute perfidement que La Mothe avait finalement bien fait en l'occurrence, « sa fonction de chirurgien le rendant de toute façon incompatible ailleurs ».

La Mothe n'effectua qu'une seule « tournée » à l'intérieur de la colonie, se permettant toutefois de pénétrer dans le territoire des Illinois, y découvrant apparemment une mine de cuivre. Mais ce qu'on gardera de positif de ses fonctions de gouverneur, c'est qu'il stimula les explorations, dont celle de Louis Juchereau de Saint Denis qui, en 1714, fonde le fort des Natchitoches sur la Rivière Rouge, point de départ de futures explorations vers le Nord et l'Ouest. D'autres suivront comme celle de Jean-Baptiste Benard de la Harpe qui prospectera en 1719 la région de l'actuel Little Rock en Arkansas, ou de Du Tisé qui visitera les tribus Wichitas et Apaches des Plaines dans l'actuel Oklahoma.

C'est sous la Mothe qu'arrive aussi en Louisiane (1715) un certain Avril de la Varenne, agent de la compagnie de Louisiane, accompagné d'une fille Froget, de Nantes. Il s'agit en fait d'un faux ménage que le nouveau directeur local de la compagnie, Jean Rajou, a constitué à distance, en faisant évader la fille de prison pour l'amener jusqu'en Louisiane en la faisant passer pour la compagne de l'agent Avril. Rajou expédia ce dernier aux Illinois et récupérera celle qui, naguère, en France était déjà sa maîtresse. L'abbé Prévost s'inspirera librement de l'histoire pour créer le personnage de Manon Lescaut.

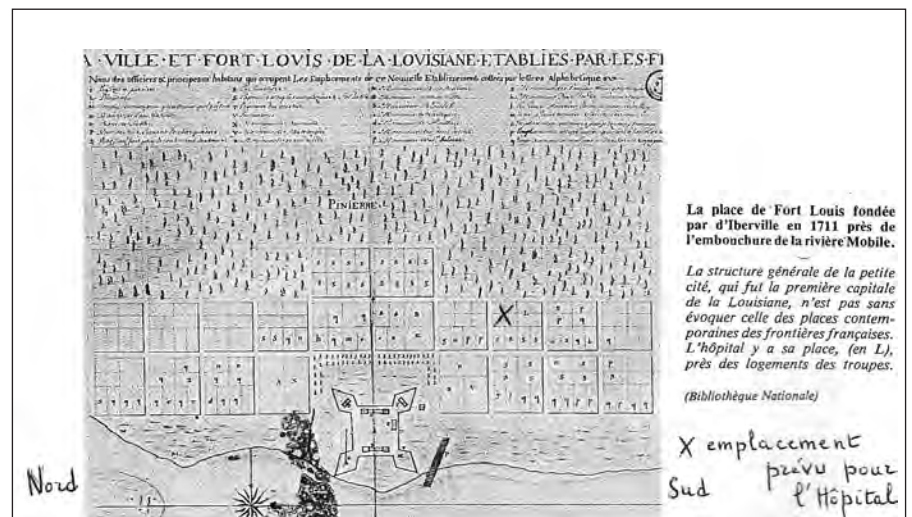
De son côté, Lamothe, rentrant des Illinois, s'est arrêté dans la tribu des Natchez, au nord de Baton Rouge, dans l'actuel état du Mississippi : il y commettra une faute impar-

donnable, à savoir le refus de fumer avec le chef le calumet de la paix. La rancune des Natchez contre les Français ira s'amplifiant, et, en 1716, Bienville sera envoyé sur place, en négociateur : mais l'hostilité de Indiens l'obligera à user de la manière forte, et même à faire ériger sur place le fort Rosalie (du prénom de l'épouse de Pontchartrain), actuelle ville de Natchez.

En 1717, une nouvelle compagnie voit le jour, monopolistique par le bon vouloir de la Régence, et dénommée par son fondateur, le célèbre financier écossais John Law, « Compagnie d'Occident ». Ses objectifs sont toujours de mettre en valeur la colonie mais Law dont la méthode consiste à spéculer sur les résultats potentiels de l'exploitation, ne mettra jamais les pieds en Louisiane, ce qui sera indiscutablement son erreur. Ses premiers succès l'inciteront à créer une compagnie encore plus importante que la précédente, englobant plusieurs autres compagnies en difficulté, et dénommée Compagnie française des Indes, laquelle, par récupération des moyens des autres comptera bientôt 165 vaisseaux. Law fera même mieux, faisant de sa compagnie la propriétaire de la Louisiane. De ce fait même, elle a le pouvoir de nommer ou de démettre le gouverneur, le commissaire-ordonnateur et les lieutenants du roi, de désigner les membres du « Conseil souverain » où l'on retrouve nécessairement le premier chirurgien de l'hôpital de la colonie. La compagnie est maîtresse des recrutements, de la justice, de la diplomatie avec les tribus indiennes, de la déclaration d'opérations de guerre, de la venue de Colons et de l'importation d'esclaves, de l'entretien des troupes. Elle va même jusqu'à créer près du gouverneur un conseil de contrôle dit de « régie » où figurent désormais les deux directeurs locaux de la compagnie. Elle va également racheter au Canada qui en était encore le dépositaire, le monopole de la traite du castor. D'autorité, elle colonise le territoire des Illinois, y faisant construire en 1720 le fort de Chartres, au sud

de l'actuelle Saint-Louis, confiant son commandement à De Boisbriant. La Louisiane sera une « vraie » colonie de plantation et de peuplement. On rappellera par exemple à ce propos les recrutements effectués de force en France par les redoutables « bandouliers du Mississippi », chargés en tant qu'archers du guet de ramasser tout ce qui fait la pègre de Paris, hommes comme femmes. De Bienville protestera, y voyant de graves problèmes à venir, y compris sanitaires, avec ce « ramassis de coureuses, pourries de maladies et qu'on va proposer aux Colons comme épouses ». Cette situation va expliquer d'ailleurs les efforts du gouverneur pour recruter parallèlement, et par le biais d'un certain Purry, des Colons alsaciens, lorrains, allemands et suisses, lesquels commenceront à arriver en Louisiane à partir de 1721, malheureusement décimés d'entrée par le scorbut, les survivants étant dirigés vers le pays des Bayagoulas et placés par de Bienville sous le commandement du chevalier d'Arensbourg. Est arrivé par le même convoi pour le nouvel hôpital de Fort Louis de la Mobile le chirurgien Jean Servier, qui y restera jusqu'en 1727. Un autre chirurgien est affecté à l'hôpital en construction du Vieux Biloxi, un établissement temporaire ayant été érigé pour l'heure dans l'île voisine des Chevreuils. L'appellation de chirurgien-major qu'on leur donne parfois n'a pas encore été officialisée par un texte : on parle de le faire pour peu qu'il existe dans l'hôpital qu'il dirige un ou plusieurs autres chirurgiens, en plus des aydes-chirurgiens, personnels sans qualification particulière, recrutés sur le tas parmi les Colons de bonne volonté ou les soldats devenus inaptes au service armé.

Parmi les arrivants de juillet 1720 se trouvent les passagers du *Comte de Toulouse* et du *Saint-Henri*, parmi lesquels un nombre élevé de malades qui décéderont sur l'île Dauphine, dans l'établissement des Sœurs grises. Oudard écrit à leur propos : « Après l'ouverture faite de plusieurs corps, on reconnut que la maladie venait d'une corruption qui engendrait



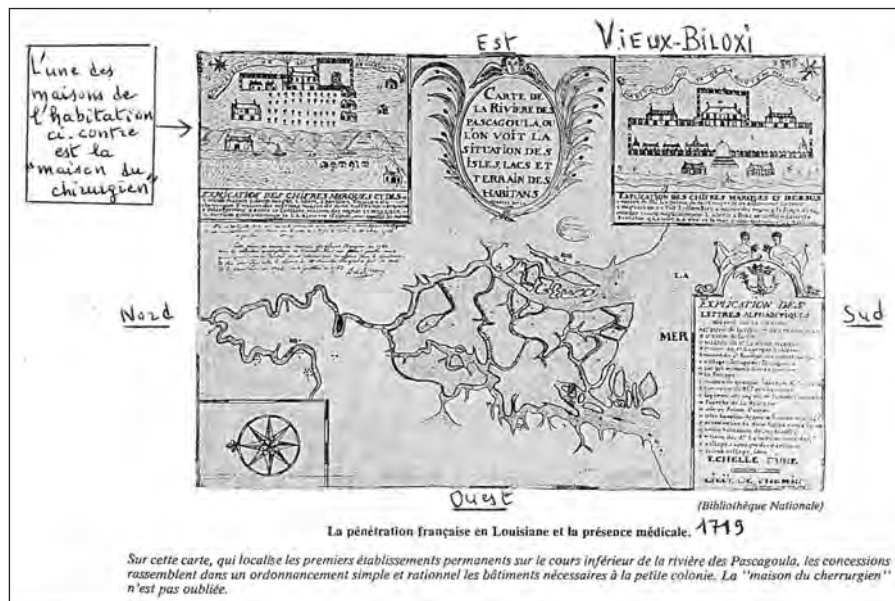
Plan de Fort Louis de la Mobile (2^e implantation) futur Fort Condé.

quantité de vers de l'estomac ». S'il s'agit par exemple d'ascaridiase, on peut supposer qu'elle ne fut sans doute pas la seule cause de tous ces décès.

C'est en 1720 aussi que le « système Law » commence à s'effondrer : les ennemis du banquier avaient spéculé sur les actions de la compagnie, de sorte que la monnaie-papier qui en résultait prit une valeur fictive considérable, ce qui poussa les actionnaires à demander sa transformation en espèces sonnantes. Law n'avait plus les moyens de les satisfaire au point que, harcelé de tous bords, il dut quitter la France précipitamment, victime d'une retentissante banqueroute. Law était écarté à jamais du paysage de la Louisiane. Pourtant sa Compagnie française des Indes lui survécut, prise en main désormais par le commissaire-ordonnateur du gouvernement. En mettant délibérément la main à la poche pour la maintenir à flot, les Colons l'avaient momentanément sauvée.

C'est dans ce climat perturbé que finit par voir le jour le projet visant à faire de l'humble bourgade de la Nouvelle-Orléans, le site d'implantation du nouveau chef-lieu de la colonie. Son plus ardent défenseur est de Bienville en personne qui, dès 1718, y avait fait installer déjà une soixantaine de Colons débarqués de France et comptant dans leurs rangs, outre des engagés, quelques petits nobles désargentés auxquels, avec Law, il avait promis des terres et des seigneuries, un peu comme celles qui existaient déjà au Canada. Mais la petite colonie n'avait cessé, depuis, de périliter. Parallèlement, étaient arrivés en Louisiane 7 500 nouveaux esclaves, alors que, jusque-là, la colonie n'en comptait à peine que 400. Par ailleurs, les navires accostaient maintenant en plus grand nombre à Vieux Biloxi, moins ensablé que le port de l'Île Dauphine, mais les regards se tournaient de plus en plus vers l'embouchure du Mississippi dont la domestication de la barre conditionnerait forcément la création de la ville et du port de la Nouvelle-Orléans, puisqu'aussi bien, aucun navire marchand ne pouvait, pour l'heure, remonter le fleuve.

En attendant, et suite aux conséquences catastrophiques de l'ouragan de 1719 qui a occasionné de gros dégâts dans les installations, du fait des inondations, et provoqué, après l'envasement de l'Île Dauphine, celui de la baie de la Mobile tout entière, il est décidé de déplacer le port de débarquement et d'embarquement de la colonie au pied de l'emplacement de l'ancien fort Maurepas (qui vient d'être détruit par un incendie), donc en baie de Biloxi. Ce sera le Vieux Biloxi. Toutefois, le chef-lieu de la Louisiane reste momentanément au fort Louis de la Mobile (Fort Condé). Les qualités finalement médiocres, elles aussi, du nouvel emplacement – le lieu est devenu marécageux et les navires ne peuvent approcher qu'à des lieues, ce qui nécessite des



La pénétration française en Louisiane et la présence médicale 1719.

transbordements de passagers et de marchandises – vont faire qu'il sera abandonné à son tour au bout de quelques mois.

Sur cette carte, qui localise les premiers établissements permanents sur le cours inférieur de la rivière des Pascagoula, les concessions rassemblent dans un ordonnancement simple et rationnel les bâtiments nécessaires à la petite colonie. La « maison du chirurgien » n'est pas oubliée.

L'arrivée des excellents ingénieurs Le Blond de la Tour et de Boispinel fera que dans des délais exprès, à quelques kilomètres plus à l'ouest de Vieux Biloxi, s'érigera bientôt un nouveau port plus accessible, en plus d'une véritable ville dans laquelle seront transférés, quelques mois plus tard, les services du fort de la Mobile. La nouvelle capitale de la Louisiane est née, c'est Nouveau-Biloxi. En attendant, évidemment, La Nouvelle-Orléans.

Parmi les Colons de 1720, il convient de signaler la présence du naturaliste, ethnologue, futur explorateur et historien de la Louisiane, Le Page du Pratz, qui restera dans la colonie jusqu'en 1734, notamment dans la tribu des Natchez où il vivra en concubinage avec une « sauvagesse », y « chirurgicaillant » à l'occasion, ainsi que le chirurgien Bivard, attaché à la Compagnie des Indes, dont il reçoit 600 livres d'appointments annuels. Oudart jugera Bivard « un peu moins fripon que son prédécesseur mais tout aussi ignorant ».

De Bienville, lui, poursuit, comme on s'en doute, son idée de transfert de la capitale définitive de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans. Les ingénieurs de Nouveau Biloxi ne sont évidemment pas chauds devant ce projet, les commissaires-ordonnateurs désormais au nombre de deux, Hubert et Le Gac, carrément contre, ce qui n'empêche pas le gouverneur de signer l'arrêté de création le

23 décembre 1721. L'ingénieur de Pauger, autre adjoint de Le Blond, est chargé par De Bienville de dresser les plans de la future capitale. Son enthousiasme et son entêtement lui vaudront bientôt de convaincre son ingénieur en chef lui-même de le suivre. Un cyclone, qui arrange bien les choses, détruit les installations sommaires initiales de la Nouvelle-Orléans. Pauger a désormais les coudées franches pour dresser un vrai plan de la ville, aussi géométrique que possible. Ce plan se retrouve encore aujourd'hui dans le « Quartier français », dit aussi « Vieux carré français », même si l'incendie de 1788 a fait disparaître nombre de bâtiments d'origine. Dans le premier hôpital – encore temporaire de la ville –, on retrouve dès 1722, le chirurgien Bivard, l'ancien chirurgien de la Compagnie des Indes. Ses émoluments sont passés à 1 600 livres. À titre de comparaison, ceux du gouverneur sont de 20 000 livres, ceux de l'ingénieur en chef de 8 000 et ceux de la sage-femme de 400. L'hôpital a pris le nom d'hôpital « des troupes » et son administration et son entretien relèvent toujours des Sœurs grises. Toujours en 1722, on trouve dans les forts de l'intérieur des chirurgiens en plus grand nombre, comme par exemple dans le nouveau fort de Chartres, dans le territoire des Illinois, en la personne de Jacques Prévost.

Les avantages de La Nouvelle-Orléans, par rapport aux implantations des chefs-lieux précédents, sont évidents. Désormais la navigabilité du fleuve est assurée sur les soixante lieues séparant la ville de l'embouchure du fleuve, ce qui permet d'envisager bientôt une sortie directe des productions de la colonie, tabac et indigo en tête, mais aussi cuivre dont l'exploitation a commencé dans le territoire des Illinois, et fourrures achetées aux tribus indiennes. La perspective de franchissement de la barre n'est plus, fin 1722, que de

quelques mois. Le lac Pontchartrain, voisin de La Nouvelle-Orléans, est par ailleurs sillonné par une importante batellerie permettant des échanges fructueux entre riverains qu'ils soient Indiens ou Colons. Les plantations voisines des émigrants, notamment Allemands, devraient permettre de ravitailler aisément la nouvelle ville en vivres frais. Depuis la Nouvelle-Orléans, il va s'avérer évidemment plus facile de lancer de nouvelles explorations, déjà entamées en 1721 par Venyard de Bourgmont, premier visiteur de la vallée du Missouri, et fondateur sur le territoire des Comanches du Kansas d'un nouveau fort, le Fort Orléans.

Il convient de signaler aussi l'arrivée, fin 1721, des fameuses « demoiselles à la cassette », emmenées par une certaine sœur Gertrude, « officière de l'hôpital général de la Salpêtrière de Paris ». Ces filles, au nombre de 88 (mais rapidement 59 après le décès de plusieurs, emportées par les fièvres et le scorbut) avaient vite hérité de cette appellation du fait qu'elles étaient porteuses d'une cassette contenant leur trousseau. Elles étaient évidemment destinées à épouser des Colons si possible fortunés. Une maîtresse sage-femme, Mme Dorville, les accompagnait, dont le rôle consistait à les empêcher d'être stériles (!). Chacun l'espérait plus efficace que la sage-femme précédente, exerçant à Nouveau Biloxi, en réalité une matrone qu'on appelait la « Sans-Regret » pour avoir fait si peu d'accouchements « que d'aucuns pensaient sincèrement que le climat de Louisiane rendait stérile ». Mais selon Oudart, il fallait plutôt mettre cette stérilité sur le compte de « l'abus de galanteries » ayant causé nombre de maladies vénériennes et aussi le fait que « trop de femmes semblaient avoir été choisies en France pour être des repoussoirs pour les hommes »...

1723, année officielle de la création de la Nouvelle-Orléans et donc de sa désignation comme capitale, va être pourtant une année noire pour la ville comme pour la colonie, avec dans les rangs des Colons une mortalité très élevée, du fait de diverses maladies graves comme la dysenterie et les fièvres imputées à la présence, près de la ville, d'immenses marais qualifiés de « pestilentiels et de miasmatiques », sans omettre une nouvelle vague épidémique de fièvre jaune. « Le pays est malsain, le climat étouffant, la moiteur de l'air est intense. Les Marangouins règnent en maîtres. Diverses maladies sévissent, provenant des eaux saumâtres au goût de vase. Le flux de ventre (dysenterie) n'épargne personne, conduisant au cercueil en quelques jours », tout comme la malaria, le typhus, le choléra, la variole, la petite vérole, la scarlatine, la gale. Les chirurgiens parlent aussi de « coliques diverses, la bilieuse ou la venteuse, celle de Madagascar ou celle de Madrid » (Oudard). La fièvre jaune, elle, entre directe-

ment par bateau, venue de Cuba ou de Saint-Domingue. Le père capucin Raphaël, arrivé cette même année, écrit « Il n'y a pas eu deux personnes qui n'ont été malades dans la colonie ». Au passage, notons aussi que le père Raphaël dénonce le trafic éhonté de médicaments et de rations alimentaires par les « infirmiers » de l'hôpital, ce qui fait mourir encore plus de gens. Le lieutenant du roi Diron d'Artaguiette, estime qu'il meurt alors 9 à 10 personnes par jour à la Nouvelle-Orléans, soit le « soixantième de ses habitants ». Les décès se succèdent comme ceux de Guillet, directeur des comptes à la compagnie des Indes : « il est tombé en léthargie et on l'a enseveli quelques heures après, ce qui fit croire à certains qu'on l'avait peut-être enterré vivant ». Le 3 septembre, meurt monsieur de Kersaliou, pilote du fleuve, rendu célèbre pour avoir démontré la navigabilité du Mississippi par tous les types de bateaux fluviaux de l'époque entre son embouchure et Fort Saint-Louis de l'Ohio. Le 14 octobre, c'est au tour de l'ingénieur des travaux Le Blond de la Tour, fondateur de Nouveau Biloxi, rallié plus tard à la cause de la Nouvelle-Orléans. Malade depuis plusieurs semaines, il avait écrit : « Je crains bien qu'avec la maladie de langueur dont je suis accablé, la douleur du spectacle de cet hôpital encombré ne me mette au tombeau. Ma maladie augmente de jour en jour faute de secours et de remèdes ». Et de fait, on n'est pas loin de penser que, tout comme son adjoint de Boispinel qui le suivra dans la tombe, c'est bien de la pénurie de toute médication *ad hoc* que Le Blond est décédé, même s'il faut y voir aussi les mortifications subies, Le Blond s'étant senti dépossédé par Adrien Pauger de ses prérogatives d'ingénieur en chef de la colonie.

Mais Pauger lui-même, découragé par le climat malsain de la Nouvelle-Orléans, en plus d'un nouvel et formidable ouragan qui détruisit en plus des principaux bâtiments de la capitale, les deux flottes du fleuve et du lac Pontchartrain, enfin par la disette provoquée par l'anéantissement des récoltes alentour, Pauger, donc, avait décidé de rentrer en France. Bienville réussira à l'en dissuader, ce qui sauvera finalement la Nouvelle-Orléans. La ville se fit en briques, de l'église aux casernes en passant par le couvent des Capucins et l'hôpital, prévu d'emblée pour quatre-vingts lits. Il faut dire que Bienville avait été assez habile pour proposer à Pauger un siège au Conseil, dit désormais « souverain », de la colonie. Pauger s'engagea dès lors à faire de la Nouvelle-Orléans un « vrai port de mer », parfaitement envisageable désormais, maintenant qu'on avait trouvé le moyen de casser la barre à l'embouchure du fleuve Mississippi.

C'est toujours en 1723 qu'on apprend l'arrivée dans la colonie du premier médecin du Roi, en la personne de Louis Prat, 27 ans, issu

de la Faculté de médecine de Montpellier. Ce dernier ne rejoindra toutefois son poste que courant 1724.

Les médecins du Roi

Les médecins de l'époque, détenteurs d'une thèse soutenue soit à Paris soit à Montpellier, sont encore relativement rares. Ce sont des généralistes qu'on nomme aussi « médecins simples », mais certains d'entre eux peuvent se prévaloir d'une spécialité comme celle d'oculistique ou en « accouchements et maladies des femmes ». Louis Prat est pour sa part botaniste, ce qui est considéré alors comme particulièrement intéressant pour un médecin du Roi aux colonies. C'est parmi les plus titrés de ces médecins que le souverain va choisir en général ceux qui auront l'honneur d'être « médecins du Roi », le premier d'entre eux se retrouvant à la cour avec le titre de « Premier médecin du Roi » ou « Archiatre ». Outre le fait d'être responsable de la santé personnelle du souverain, il a aussi pour fonction d'organiser et de coordonner l'ensemble des activités médicales du royaume. Ainsi Pierre Chirac deviendra-t-il « premier médecin » du Roi sous Louis XV en 1731.

C'est Louis XIV qui a souhaité que les médecins du Roi ne soient plus uniquement attachés à sa personne, à la maison royale et aux courtisans immédiats, mais qu'un certain nombre soient détachés comme « représentants » ou « ambassadeurs » ès-médecine, hors du palais royal, tout en restant cependant sous la tutelle du « Premier médecin du Roi », ce qui constitue en définitive la première ébauche d'un ministère « national » de la Santé. Il y a là en effet l'esquisse de ce que sera sous Louis XVI la « Société royale de médecine », laquelle réunira dans les provinces et aux colonies environ 150 « correspondants », tous médecins du Roi, élevés par lui à cette fonction qui n'est pas qu'honorifique.

Pour briguer la charge de médecin du Roi, il convient de se soumettre à une procédure très stricte. Le demandeur doit nécessairement se procurer un « appui haut placé », afin de se faire délivrer par lui une « lettre de recommandation », laquelle sera soumise au secrétaire d'État à la Maison du Roi (ministère quasi héréditaire occupé sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI par la famille Philypeaux à laquelle appartiennent par exemple Pontchartrain ou Maurepas). Si ce dernier retient la candidature, il en réfère au Roi, lequel décide alors – ou non – de délivrer au solliciteur un brevet de médecin du Roi, assorti d'une « affectation » à la Cour, en province ou aux colonies, dans laquelle sont précisées par ailleurs les tâches à accomplir par le nouvel impétrant. Ainsi un médecin du Roi aux colonies se verra-t-il confier la responsabilité médicale des « officiers et sol-

« dats que sa majesté y entretient » mais aussi celle des « habitants des colonies ».

Par « habitants », on entend alors les membres de l'administration civile, les Colons « propriétaires », les personnels des compagnies de commerce ainsi que le clergé, à l'exclusion par contre des autochtones, sauf s'ils entrent dans le « système » colonial, par exemple comme esclaves. Pour ces derniers comme pour les engagés blancs, l'intervention des médecins du Roi est bien effective puisque ceux-ci contrôlent les chirurgiens des sociétés et plantations auxquelles ils sont attachés.

Un médecin du Roi aux colonies (en règle un par colonie) a finalement sous son contrôle :

- Les médecins « simples » quand il en existe déjà. Le médecin du Roi est habilité à rédiger pour eux, s'ils en font la demande, une lettre de recommandation dans le cadre d'une candidature à la fonction de médecin du Roi. L'avis du Conseil souverain de la colonie est néanmoins nécessaire.

- Les apothicaires, sages-femmes, matrones et chirurgiens. Ces derniers sont de plusieurs sortes :

- Les chirurgiens-majors des hôpitaux, des navires stationnaires, des corps de troupes expéditionnaires. La fonction de chirurgien-major a été créée aux colonies par ordonnance royale du 23 août 1723 et concrétisée elle aussi par la délivrance d'un brevet.

- Les chirurgiens ordinaires (anciens barbiers-chirurgiens), qu'ils soient en sous-ordre dans les hôpitaux, installés en ville en tant qu'indépendants ayant pignon sur rue, ou en fonction, sous contrat privé, dans les compagnies commerciales et les grandes plantations. Ces derniers sont alors appelés chirurgiens « de levée », recrutés sur place ou même en métropole par les correspondants des responsables de ces compagnies et plantations. Le médecin du Roi est souvent sollicité pour régler les litiges causés par ces chirurgiens « de levée ». Ainsi, les ruptures de contrat, fréquentes, peuvent-

elles ouvrir des droits à indemnités, et le médecin du Roi est alors tenu de vérifier si leur versement a été effectué et l'a été à son juste montant. Le Conseil souverain peut également intervenir à la demande du médecin du Roi auprès de l'employeur.

- Les aides-chirurgiens (anciens « fraters » hospitaliers).

Tous ces personnels doivent « respect et allégeance » au médecin du Roi, lequel est autorisé à dénoncer tout manquement, en vue de sanction, au gouverneur de la colonie et au Conseil souverain.

Le médecin du roi aux colonies a pour attributions principales :

- Le contrôle de la régularité administrative et déontologique du travail des personnels sus-cités.

- le règlement des litiges entre ces personnels, entre eux et l'administration des colonies, leurs chefs hiérarchiques, leurs employeurs, les populations.

- L'approbation des changements de fonction comme d'affectation des personnels. Le feu vert du médecin du Roi est par exemple obligatoire pour l'obtention d'un poste de chirurgien à l'hôpital de la colonie ou pour l'installation d'un chirurgien dudit hôpital à son compte, en ville.

- Sa désignation automatique comme directeur de l'hôpital du chef-lieu de la colonie, à la place, désormais, du chirurgien-major, lequel n'a plus que des activités techniques. L'hôpital prend le titre très officiel d'« hôpital du Roi ».

- Les fonctions de médecin de « santé publique » de la colonie pour prendre les mesures prophylactiques qui s'imposent en cas d'épidémie et visiter systématiquement tout navire (du Roi, de commerce ou de traite) à son arrivée, en décidant s'il faut la mise en œuvre d'une quarantaine sitôt qu'il a été détecté à bord des cas avérés ou suspects d'une maladie transmissible grave.

Si le médecin du Roi est botaniste comme ce sera souvent le cas en Louisiane, il sera

également tenu d'organiser le ravitaillement en plantes exotiques médicinales du Jardin du Roi. Il faut savoir que depuis 1671, existe l'École royale de chirurgie sise au Jardin des Plantes de Paris. L'édit royal de mai 1635 a créé le « Jardin Royal des Plantes » et l'a placé sous la « direction technique » d'un surintendant qui est le « Premier médecin du Roi », lequel est de ce fait, lui aussi, un botaniste. Outre la formation de chirurgiens, cet établissement comporte un jardin botanique dans lequel sont acclimatés nombre de végétaux en provenance des colonies, « propres à alimenter, sous diverses présentations, les coffres à médicaments » des professionnels de santé. C'est en 1722 que Bernard de Jussieu, médecin formé à Montpellier et botaniste (comme Prat) a pris le poste de professeur de botanique de ce Jardin des Plantes, dénommé par ailleurs « Jardin du Roi ». Les chirurgiens qui y sont formés, et qui se voient affectés aux colonies, sont tenus automatiquement de ravitailler le Jardin du Roi en plantes tropicales. Par un contrat signé très officiellement en 1729, entre le secrétariat d'État à la Maison du Roi et celui chargé des colonies, sera créé un cabinet spécial dit des « drogues » ou d'« histoire naturelle » destiné à assurer « l'entretien, la conservation et la transformation » des plantes médicinales en provenance de l'outre-mer. On comprend tout l'intérêt d'avoir sur place dans les colonies, un médecin du Roi, lui aussi botaniste, donc compétent pour superviser les opérations de cueillette, de tri et d'envoi en métropole de ces plantes.

En 1723, tout médecin du Roi aux colonies se voit attribuer un salaire moyen annuel variant de 2 000 à 2 400 livres, ce qui ne le place encore qu'au niveau d'un « officier major de quartier », adjoint d'un lieutenant du Roi dans une région. Mais de surcroît, et cela va être le cas pour Louis Prat, il se verra également accorder une allocation annuelle en nature. En Louisiane, celle-ci consiste en une dotation substantielle en « farine, vin, bacon et eau-de-vie ».

À SUIVRE

